



Plus value sur une part de 28000e

Par **Maxime34**, le **10/06/2016** à **15:52**

Bonjour, je viens vers vous car mon père est décédé en 2014. Il était marié à ma mère et nous vendons maintenant notre maison dont je suis nu propriétaire à hauteur de 8 % comme mes deux frères et ma mère est usufruitière, aujourd'hui j'ai appelé le notaire pour l'informer du fait que depuis le 28 avril je ne réside plus dans cette maison, de ce fait le notaire m'a dit que je devrais payer une plus-value lors de la vente de la maison. Si je viens aujourd'hui vers vous c'est parce que dans mon entourage on me dit que la plus-value a lieu d'être que si ma part excède 100 000e (28 000e) et que si j'avais déménagé il y a plus de six mois, j'aimerais donc savoir ce que vous en pensez, merci à tous.